



REGLEMENT DU 4^e TOURNOI DE DOUBLE MIXTE ou SIMPLE DE COULLONS 15 novembre 2026



Article 1 : La compétition est autorisée par la FFBAD sous le n° de dossier 2600586 et se déroule selon les règles fixées par cette dernière (règlement général des compétitions).

Article 2 : Tout participant doit être en règle avec la FFBAD et posséder une licence autorisant la compétition le jour du tirage au sort.

Article 3 : La compétition est ouverte à tous joueurs licenciés, minimes, cadets, juniors, seniors et vétérans, dans le tableau de « double mixte » ou de « simple » ainsi que dans des séries découpées en TOP (classement de R4 à NC). Tout mineur doit être accompagné par un adulte.

Article 4 : Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date de tirage au sort (cf. règlement des forfaits). Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et postera les pièces justificatives dans le délai imparti.

Article 5 : Les inscriptions sont prises en compte une fois le paiement effectué du dernier joueur inscrit de la paire. Les inscriptions et le règlement se font directement en ligne sur BadNet. **La date limite d'inscription est fixée au 06/11/2026 à 23h59.**

Le club se donne le droit de fermer les inscriptions plus tôt en cas d'un grand nombre d'inscriptions.

Article 6 : Le comité organisateur se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs TOPS, de changer le mode d'élimination et de regrouper ou supprimer certaines séries si nécessaire. Dans la mesure du possible, tous les matchs se joueront en poules pour la phase préliminaire, puis en élimination directe pour les phases finales.

Article 7 : En cas de nécessité et avec l'accord du Juge-arbitre (JA), l'ordre de certains matchs pourra être modifié.

Article 8 : La compétition est limitée à un total de 80 joueurs. Les joueurs inscrits au-delà du nombre maximum se retrouveront en liste d'attente. Il est possible de s'inscrire en recherche de partenaire sans avoir la certitude d'en trouver un(e).

Article 9 : Les joueurs seront inscrits dans la série selon leur classement CPPH au 29/10/2026.

Article 10 : Les frais d'inscriptions sont fixés à **15 € par participant.**

Article 11 : Le juge-arbitre sera Nicolas CHALOINE.

Article 12 : Le GEO sera Laurent JUBLEAU.

Article 13 : Le tirage au sort des tableaux sera effectué le **08/11/2026**. Le cas échéant, ils pourront être modifiés avec l'accord du Juge-arbitre avant le début des matchs.

Article 14 : Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.

Article 15 : Les matchs sont joués selon le système de comptage en vigueur (2 sets gagnants de 15 points, avec 2 points d'écart, jusqu'à 21 maxi).

Article 16 : Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, les volants officiels (VICTOR QUEEN) sont en vente sur place.

Article 17 : Tout participant doit se faire pointer à l'accueil dès son arrivée, au moins 1 heure avant le début de son premier match. Les responsables des joueurs mineurs doivent notifier leurs noms, prénoms et numéros de téléphone auprès du responsable de pointage. Toute personne voulant s'absenter le signalera à la table de marque et au JA (départ & retour).

Article 18 : Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début du match (préparation et test de volants compris). 60 secondes de pause sont autorisées au 8^e point marqué de chaque set et de 120 secondes de pause entre chaque set. Le respect de ce timing pourra être contrôlé afin d'optimiser le déroulement de l'échéancier.

Article 19 : Passé un délai de 5 minutes après l'appel, tout joueur ou paire de double non présent(e) sur le terrain peut être disqualifié(e) par le Juge-arbitre, quel que soit le stade de la compétition.

Article 20 : Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match : volants en nombre suffisant, une bouteille d'eau et il est conseillé au moins deux raquettes. Sur chaque terrain se trouveront des pense-bêtes pour y noter les scores, qui devront être enregistrés sur une tablette à la table de marque en présence des 2 paires.

Article 21 : De par les structures et filins des panneaux de baskets, est utilisée la règle du let, « Let au premier service, puis faute et faute en jeu ».

Article 22 : Seuls ont accès au plateau du jeu, les joueurs appelés devant disputer un match, les conseillers et les personnes du comité d'organisation.

Article 23 : Le temps minimum de repos entre 2 matchs est de 20 minutes.

Article 24 : Les matchs sont en « auto arbitrage » jusqu'aux finales. L'arbitrage est possible à la condition de la présence d'un arbitre (attention : pas de chaise d'arbitre disponible).

Article 25 : En cas d'annulation de la compétition avant le début de celle-ci, les inscriptions perçues seront remboursées dans leur intégralité.

Article 26 : En cas de désistement avant le tirage au sort des tableaux, les droits d'inscriptions seront remboursés sous réserve de prévenir le GEO ainsi que le JA par mail (GEO : bacc.coullons@gmail.com – JA : nicolas_chaloine@yahoo.fr) ou téléphone (GEO : 06.72.38.98.00 – JA : 06.34.87.24.71). Après le tirage au sort des tableaux, les droits d'inscriptions ne seront remboursés que sur présentation d'un certificat médical le jour de la compétition justifiant l'état de santé du joueur ou une preuve de son indisponibilité. Dans tous les autres cas, les droits d'inscriptions ne seront pas remboursés. Une fois le tirage au sort réalisé, le certificat sera à envoyer à la Ligue du Centre à l'adresse suivante : Badminton Ligue du Centre Val de Loire – 6, rue des Urbets – 18000 BOURGES.

Article 27 : Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites par les instances sportives doit le signaler et le justifier auprès du JA. En cas de contrôle anti-dopage positif, le montant des prix perçus sera remboursé à l'organisateur.

Article 28 : Tout joueur inscrit au tournoi adhère à ce règlement. Le JA est en droit de disqualifier un joueur qui ne respecte pas un point du règlement.

Article 29 : Le tournoi débutera à 8h00 le 15/11/2026 et se terminera au maximum à 19h00 le même jour.

Article 30 : Le Badminton Club de Coullons décline toute responsabilité en cas de perte, vol, incident ou accident à l'intérieur ou aux abords du gymnase.

Article 31 : Il est interdit de fumer ou vapoter dans le gymnase ou aux abords.

Article 32 : Dans le cadre de ce tournoi, les joueurs sont susceptibles d'être photographiés/filmés pour une publication sur Internet ou autre support de communication. Sans avis contraire écrit et signé du joueur, l'inscription à ce tournoi vaut acceptation de ce point de règlement et de renonciation à son droit à l'image.